

REGLEMENT TIRAGE AU SORT WEEK END POUR DEUX AUX WAPA LODGE

Article 1 : ORGANISATION

CARA IMMOBILIER, agence immobilière dont le siège social est situé au 22 rue du docteur Etienne GIPPET, à Cayenne, organise un jeu tirage au sort sans obligation d'achat dans le cadre du salon de l'immobilier du 10, 11 Juin 2017 au PROGT de MATOURY, sur le stand A L OI du pôle immobilier.

Article 2 : ACCES

Les conditions d'accès aux offres sont les suivantes :

- Le prospect doit compléter et remplir le bulletin de participation en inscrivant son nom, prénom, mail, téléphone et répondre aux questions suivantes :
 - Etes-vous propriétaire, locataire, hébergé ?
 - Avez-vous des besoins en défiscalisation ?
- Un seul bulletin de participation par foyer.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ne pourra bénéficier du tirage au sort en sera exclue.

Le respect de ces conditions de participation sera vérifié grâce aux indications fournies avec les réponses des participants. Ces indications valent déclaration sur l'honneur et seront une preuve suffisante du respect des conditions.

Toute information incomplète ou illisible ne pourra être retenue comme valable.

Le personnel de CARA IMMOBILIER et leur famille n'ont pas accès à la participation au jeu.

Article 3 : PRINCIPE DU JEU

Le jeu se déroule de la façon suivante :

- La participation se fait uniquement à partir du bulletin de jeu.
- Il n'est admis qu'un seul bulletin par personne
- Le bulletin sera déposé, avant le dimanche 11 Juin 2017 à 18 heures, dans l'urne réservée à cet effet sur le stand CARA IMMOBILIER du salon de l'immobilier.
- Le tirage au sort d'un bulletin gagnant aura lieu le dimanche 11 Juin 2017 à 18H, sur le stand CARA IMMOBILIER, en présence du responsable de l'agence, Mr CRUMIERE Sébastien.
- Les résultats seront affichés en agence la semaine suivante et les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées transmises sur le bulletin.

Article 4 : DOTATIONS :

Un participant sera tiré au sort.

Le gagnant bénéficiera d'un weekend sur le carbet du wapa lodge situé à Kourou en Guyane avant le 31 décembre 2017. Il devra se rendre au débarcadère du wapa lodge par ses propres moyens. Cara Immobilier effectuera la réservation et le règlement pour deux personnes avant le 31 décembre 2017 directement au lodge. La réservation se fera en fonction des dates disponibles du lodge.

Article 5 : PUBLICATION DROITS D'AUTEUR

Les participants autorisent l'exploitation des réponses données aux questions du bulletin de jeu dans un but statistique et de démarchage interne à CARA IMMOBILIER.

Les coordonnées constitueront un fichier interne exploitable en vue de newsletter ou de démarchages individuels.

Les participants souhaitant s'opposer à cette utilisation en feront la demande par mail à accueil@cara-immobilier.com.

Article 6 : ACCEPTATION

La participation au tirage au sort par le dépôt d'un bulletin entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Ce règlement a été visé par deux témoins et est conservé à l'agence CARA IMMOBILIER, au 22 rue du docteur Etienne GIPPET, 97 300 Cayenne.

Le règlement est consultable à tout moment lors des horaires d'ouverture de l'agence.

Article 7 : LIMITES DE RESPONSABILITE

CARA IMMOBILIER ne peut voir sa responsabilité engagée dans le cas où il serait amené à annuler, écourter ou proroger le tirage au sort pour des raisons de nécessités justifiées.

CARA IMMOBILIER n'est pas responsable du WAPA LODGE et en cas d'annulation ou de modifications du weekend, CARA IMMOBILIER décline toute responsabilité.

Article 8 : LITIGES

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la date de l'annonce des résultats.